

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Évaluation du HCERES sur l'unité :  
Centre d'Études et de Recherche sur la Diplomatie,  
l'Administration Publique et le Politique  
CERDAP<sup>2</sup>  
sous tutelle des  
établissements et organismes :  
Sciences Po Grenoble

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Didier HOUSSIN, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Philippe ROBERT, président du comité

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014.

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

## Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.

Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Centre d'Études et de Recherche sur la Diplomatie, l'Administration Publique et le Politique
Acronyme de l'unité :	CERDAP <sup>2</sup>
Label demandé :	Équipe universitaire sans demande de reconnaissance par un organisme
N° actuel :	
Nom du directeur (en 2014-2015) :	(Équipe en création)
Nom du porteur de projet (2016-2020) :	M. Jean-Charles FROMENT

## Membres du comité d'experts

Président :	M. Philippe ROBERT (représentant du CoNRS)
Experts :	M <sup>me</sup> Sarah BEN-NEFISSA, Institut de recherche pour le développement, le Caire, Égypte
	M <sup>me</sup> Bénédicte DELAUNAY, Université François-Rabelais, Tours
	M. Étienne DOUAT, Université de Montpellier
Délégué scientifique représentant du HCERES :	M. Hubert PERES
Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité :	M <sup>me</sup> Catherine BLATIER (directrice de l'École Doctorale n° 454 SHPT« Sciences de l'Homme du Politiques et du Territoire »)
	M. Jean-Charles FROMENT, Sciences Po Grenoble
	M <sup>me</sup> Sabine SAURUGGER, Sciences Po Grenoble

## 1 • Introduction

### Historique et localisation géographique de l'unité

Le Cerdap<sup>2</sup> est une unité en création. Le projet porté par l'Institut d'Études Politiques de Grenoble (IEPG) est né en urgence à l'automne 2014 pour pouvoir respecter le calendrier du HCERES. Ce projet est en grande partie l'héritier d'une histoire assez longue : au sein de la Faculté de droit de l'UPMF (Université Pierre-Mendès-France), un premier CERDAP (Centre d'Études et de Recherche sur le Droit et l'Administration Publique) avait été créé en 1994. En 2006, il s'était transformé en CERDHAP (Centre d'Études et de Recherche sur le Droit, l'Histoire et l'Administration Publique) en absorbant une unité de recherche sur le droit de la montagne et une autre sur l'histoire du droit et les droits de l'homme. En 2014, la démission du directeur du CERDHAP, suivie du départ de la moitié de ses membres, a précédé la décision de l'Université Pierre-Mendès-France de fermer cette unité en demandant aux membres restants de rejoindre d'autres équipes de la faculté de Droit. Cette décision a conduit une partie des enseignants-chercheurs voulant poursuivre la tradition d'un centre dédié à l'analyse de l'évolution des institutions publiques et des mutations contemporaines - notamment territoriales - de l'action publique dans une perspective de critique du droit, de recherche empirique, voire de recherche-action, à créer le Cerdap<sup>2</sup> sous la tutelle de l'IEPG, dont le directeur actuel est aussi le porteur du projet.

Il est prévu que le Cerdap<sup>2</sup> soit abrité dans les locaux de l'IEPG.

### Équipe de direction

L'unité est provisoirement dirigée par M. Jean Charles FROMENT, porteur du projet, assisté d'une directrice adjointe, M<sup>me</sup> Bénédicte FISCHER.

### Nomenclature HCERES

Domaine principal : SHS2\_1 Droit

Domaine secondaire : SHS2\_2 Science politique

### Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2014	Nombre au 01/01/2016
<b>N1</b> : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	17	18
<b>N2</b> : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
<b>N3</b> : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)		
<b>N4</b> : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
<b>N5</b> : Autres chercheurs (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)		
<b>N6</b> : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)	1	
<b>TOTAL N1 à N6</b>	<b>18</b>	<b>18</b>

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2014	Nombre au 01/01/2016
Doctorants	33	
Thèses soutenues	25	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité		
Nombre d'HDR soutenues	1	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	8	7

## 2 • Appréciation sur l'unité

### Avis global sur l'unité

Partiellement héritier d'une tradition développée par une unité de recherche (le CERDHAP) au sein de la faculté de Droit de l'Université Pierre-Mendès-France, le projet Cerdap<sup>2</sup> n'est pas pour autant le prolongement pur et simple de l'unité que la faculté et l'université n'ont pas souhaité maintenir. Le périmètre des membres a changé et on propose de substituer à une composition en équipes une composition en thèmes ou axes qui ne sont pas toujours la simple prolongation des anciennes équipes du CERDHAP.

Le dossier déposé développe surtout le bilan du CERDHAP dont tous les éléments ne sont pas également pertinents pour apprécier le projet du Cerdap<sup>2</sup> ; il est plus succinct sur le projet qui a dû être élaboré en peu de temps. La visite a permis d'en avoir une meilleure compréhension ; cependant certains aspects ne seront finalisés que dans le cours de l'année 2015.

Ce projet présente l'intérêt de prolonger une tradition locale ancienne d'analyse des institutions publiques dans une perspective de critique du droit et sous une focalisation territoriale, contribuant ainsi aux travaux sur la recomposition de l'État. Il permet également de maintenir, à la fois, une forte implication dans le contexte socio-économique régional et une capacité de coopération et d'expertise internationales, avec, entre autres, une forte dimension africaniste. Actuellement porté par une majorité de juristes publicistes, ce projet n'entend pourtant pas se limiter à une analyse seulement juridique, mais se situer à son interface avec la science politique et d'autres disciplines.

Sa réussite dépend donc de la capacité à attirer des membres provenant d'autres spécialités, à résoudre les problèmes suscités par les conditions dans lesquelles il a été mis fin à l'existence du CERDHAP, et à nouer des collaborations avec des centres de recherche extra-juridiques. Il faudra aussi expliciter les conditions concrètes de l'insertion du Cerdap<sup>2</sup> au sein de l'Institut d'Études Politiques de Grenoble et les relations qu'il entend nouer avec l'important pôle de recherche qu'y représente l'UMR (Unité Mixte de Recherche) PACTE (Politiques Publiques, Action Politique, Territoires). Les relations avec les deux écoles doctorales auxquelles le projet prévoit de participer devront également être précisées.

### Points forts et possibilités liées au contexte

La forte implication dans le contexte socio-économique régional et la capacité de coopération et d'expertise internationales développées auparavant par les membres du Cerdap<sup>2</sup> doivent pouvoir être maintenues et même renforcées par le rattachement du nouveau laboratoire à l'Institut d'Études Politiques.

Centre d'Études et de Recherche sur la Diplomatie, l'Administration Publique et le Politique, CERDAP<sup>2</sup>, IEP Grenoble,  
M. Jean-Charles FROMENT

### Points faibles et risques liés au contexte

Une perpétuation des tensions suscitées par les conditions dans lesquelles il a été mis fin à l'existence du CERDAP et celles dans lesquelles le projet a vu le jour au sein de l'Institut d'études politiques pourraient compliquer sa mise en œuvre.

### Recommandations

La réussite du Cerdap<sup>2</sup> implique :

- de tenter d'apaiser les tensions nées des conditions dans lesquelles le projet a vu le jour ;
- d'attirer des membres extérieurs au noyau dur de juristes publicistes porteurs du projet et d'accroître le nombre de HDR (Habilités à diriger des recherches) parmi les membres ;
- de nouer des collaborations avec des centres travaillant partiellement sur les mêmes thèmes, à partir d'autres problématiques, notamment extra-juridiques.